

REPUBLIQUE FRANCAISE



DECISION DU PRESIDENT N° 2021 - 262 DU 18 OCTOBRE 2021

OBJET : ACTE MODIFICATIF N°2 AU MARCHÉ 2021TB01 : REMPLACEMENT DU SUPPORT DE SOL DU CENTRE OMNISPORT JACQUES CLOUCHE – LOT 01 : GROS-ŒUVRE / VRD

Contexte

Le marché 2021TB01 a pour objet le remplacement du support de sol du centre omnisport Jacques Clouché à Boé. Ce marché comprend deux lots dont le lot n°01 : gros-œuvre / VRD.

Le lot n°01 a été notifié 02/04/2021 à l'entreprise SARL ANTONIOLI & FILS, domiciliée 1187 route de Chadois – 47450 Colayrac-Saint-Cirq – n° SIRET : 348 690 306 00017, pour le montant de 295 000,00 € HT.

L'acte modificatif en cours d'exécution n°1 avait pour objet la réalisation de prestations supplémentaires nécessaires à la bonne exécution du marché. Il a eu une incidence financière sur le montant du marché public. L'acte modificatif en cours d'exécution n°1 porte le montant du marché public à 299 351,60 € HT.

La durée d'exécution de ce marché public (tous lots confondus) est de six mois.

Exposé des motifs

Le présent acte modificatif en cours d'exécution n°2 a pour objet de supprimer des quantités sur les postes suivants :

N° de prix à la DPGF	Désignation	U	Qté	P.U.	TOTAL HT
1	Travaux préparatoires				
1.1	Constat d'huissier	U	-1	625.00	-625.00
1.3	Panneau de chantier	U	-1	915.00	-915.00
2	Création ouverture				
2.2	Mise en œuvre de 4 micropieux	Ens.	-2.00	1 753.75	-3507.50
2.3	Dès BA sur Micropieux	m³	-0.75	550.00	-412.50
4	Protection et lutte contre la COVID 19				
4.3	Désinfection de la base de vie	j	-120.00	27.50	-3 300.00
	Total HT des moins-values :				-8 760.00 €

Cette modification a une incidence financière sur le montant du marché public :

Montant de l'acte modificatif n°2 :

▪ Montant HT :	- 8 760.00 €
▪ TVA 20% :	- 1 752.00 €
▪ Montant TTC :	- 10 512.00 €

Il en résulte un acte modificatif n°2 en moins-value représentant une diminution cumulée de -1.49%.

Le nouveau montant du marché public est de :

▪ Montant HT :	290 591.60 €
▪ TVA 20% :	58 118.32 €
▪ Montant TTC :	348 591.60 €

Cadre juridique de la décision

VU l'article L2194-1 du Code de la Commande Publique,

VU la délibération de l'Agglomération d'Agen en date du 16 juillet 2020 donnant délégation au Président pour prendre « toute décision concernant les avenants aux marchés publics sans limitation de montant (y compris pour les marchés formalisés) et quel que soit le pourcentage d'augmentation de l'avenant même lorsque celui-ci entraîne une augmentation du montant initial supérieur à 5%,

VU l'arrêté n°2020-AG-26 en date du 17 juillet 2020 donnant délégation de fonction à Madame Clémence BRANDOLIN-ROBERT, Représentant du pouvoir adjudicateur,

Considérant l'exposé ci-dessus, le Président

DECIDE

1°/ DE VALIDER ET DE SIGNER L'ACTE MODIFICATIF EN COURS D'EXECUTION AU MARCHE 2021TB01 « REMPLACEMENT DU SUPPORT DE SOL DU CENTRE OMNISPORT JACQUES CLOUCHE » DANS SON LOT N°01 « GROS-ŒUVRE / VRD », AVEC L'ENTREPRISE SARL ANTONIOLI & FILS, DOMICILIEE 1187 ROUTE DE CHADOIS – 474450 COLAYRAC-SAINT-CIRQ – N° SIRET : 348 690 306 00017, POUR UN MONTANT EN MOINS VALUE DE – 10 512,00 € HT, PORTANT LE NOUVEAU MONTANT DU MARCHE A 290 591,60 € HT SOIT 348 591,60 € TTC.

Le Président
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de
cet acte
informe que la présente décision peut faire l'objet d'un
recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à
compter des formalités de publication et de transmission
en Préfecture

Affichage le 20./10./2021

Télétransmission le 20./10./2021

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme
Pour le Président

Clémence BRANDOLIN-ROBERT

